

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 juin 2025

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le

ID : 058-265801944-20250605-DEL05062025_10-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 4

Présents (9) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Hervé Barsse, Conseiller Municipal
Guillaume Largeron, Conseiller Municipal
François Diot, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Gérard Ferrand, Administrateur
Roger Clay, Administrateur

Excusés (4) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué – procuration à Guillaume Largeron
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale – procuration à Hervé Barsse
Michèle Roy, Administratrice – procuration à Nathalie Gemza

DEL05062025-10

PARTICIPATION DU C.C.A.S. DE NEVERS AU FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, modifiée par la loi ALUR du 24 mars 2014,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ainsi que le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques,

Considérant l'implication du C.C.A.S. de Nevers au sein du Fonds de Compensation du Handicap, qui permet d'accorder des aides financières aux personnes en situation de handicap, afin de faire face aux frais restant à leur charge, après déduction de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et des autres aides de droit commun,

Considérant la politique de soutien conduite par le C.C.A.S. de Nevers aux dispositifs mis en place en faveur des personnes en difficulté,

Considérant l'implication du C.C.A.S. de Nevers au sein du FSL, piloté et géré par le Conseil Départemental, qui permet d'accorder des aides financières aux personnes en situation de précarité pour faire face aux dépenses liées à l'accès et au maintien dans le logement (énergie - eau - dépôt de garantie - premier loyer - dettes de loyer – assurances- accompagnement social), précisées dans un règlement intérieur,

Considérant la participation du C.C.A.S. de Nevers à l'examen des dossiers FSL présentés en Commission Locale de Coordination Financière et au Comité de Pilotage du dispositif, qui s'inscrit

dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement
Défavorisées (PDLHPD),

Considérant que les aides accordées par le FSL s'inscrivent en complémentarité des aides accordées
directement par le C.C.A.S,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- De fixer à 17 500 € la participation du C.C.A.S. de Nevers au Fonds Solidarité Logement au titre
de l'année 2025,
- D'autoriser le Président à signer tout document en lien avec cette décision.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65733 du Budget Primitif 2025.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 4 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**

